Après une réforme du décret de périnatalité de 1998 avortée – officiellement pour cause de crise COVID et jamais reprise depuis - , après un rapport de l'Académie de médecine en mars 2023, la Fédération Française des Réseaux de Périnatalité a publié le 20 novembre 2023 une lettre au Président de la République pour signifier l'urgence d'une réorganisation des maternités.

Nous, gynécologues-obstétriciens du SYNGOF, pédiatres du SNPEH et anesthésistes-réanimateurs du SNPHARE, exerçant en salle de naissance, souscrivons pleinement à cette urgence, sur laquelle nous avons déjà régulièrement alerté depuis trois ans.

Les salles de naissance sont désertées par tous les professionnels indispensables à leur bon fonctionnement : sages-femmes, gynécologues-obstétriciens, anesthésistes-réanimateurs, pédiatres-néonatologistes. Stress, fatigue, niveau de responsabilité, ressources humaines insuffisantes, rémunérations inadaptées… autant de raisons qui découragent les professionnels. Ce d'autant plus que chacun d'entre eux peut exercer dans d'autre secteurs, moins contraignants.

Les départs des professionnels de santé des maternités sont responsables de fermetures itératives et parfois définitives de structures. Ces fermetures - souvent prévisibles - ont des lourdes conséquences pour les parturientes et les nouveau-nés, mais aussi pour les autres maternités qui doivent absorber des pics d'activité, des afflux de patientes et de nouveau-nés dans des conditions parfois inacceptables, sans moyens humains ni locaux supplémentaires. Toutes les mesures «d'attractivité» proposées (nouveaux contrats de type 2, prime de solidarité territoriale...) et censées résoudre les problèmes sont au mieux des

solutions temporaires, mais globalement inefficaces et non pérennes. Les planning de gardes ne sont plus remplis : la sécurité et la qualité des soins pour les enfants à naître et leurs mères ne peuvent plus être garanties.

Pourtant il y a des solutions. Nous les avons proposées lors de nos nombreux échanges avec la DGOS. Le SNPHARE, le SNPEH et le SYNGOF attendent des tutelles :

- **De restaurer l'attractivité hospitalière** en encourageant les carrières médicales et en revalorisant le statut de PH : octroi des quatre ans d'ancienneté, réduction du temps de travail à hauteur des aspirations sociétales à 39 heures par semaine, démocratisation de la gouvernance médicale

- **De valoriser l'activité de la permanence des soins** : revalorisation financière, reconnaissance du samedi matin comme une période de «permanence des soins», limitation de la durée de la garde, reconnaissance de la pénibilité en vue de la retraite

- **D'améliorer les conditions de travail en salle de naissance** : définition d'effectifs impératifs de moyens humains (sages-femmes, gynéco-obstétriciens, pédiatres, anesthésistes-réanimateurs, infirmiers anesthésistes) présents, corrélés à l'activité de la maternité ; stratification des maternités en fonction de l'offre de soins pour la mère (plateau technique, réanimation) et définition d'un maillage territorial maternel en miroir de la définition des «types» de maternité pour les enfants à naître.